

Vous allez rencontrer des produits chimiques (essences, peintures, solvants, dégriffants, gaz, ...).

Certains sont dangereux pour la santé (produits pétroliers, solvants). C'est le cas des CMR. Le benzène est classé C et M.



CMR : cancérogène, mutagène, toxique pour la reproduction.

C : peut provoquer le cancer

M : peut provoquer des altérations génétiques héréditaires

R : altération de la fertilité masculine et féminine et/ou toxicité pour le fœtus

**Pour ces raisons,
il est nécessaire d'être protégé !**

	
F - Facilement inflammable	T - Toxique
BENZÈNE	
R 45 - Peut causer le cancer.	
R 46 - Peut causer des altérations génétiques héréditaires.	
R 11 - Facilement inflammable.	
R 36/38 - Irritant pour les yeux et la peau.	
R 48/23/24/25 - Egalement toxique : risques d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.	
R 65 - Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.	
S 53 - Eviter l'exposition, se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.	
S 45 - En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)	
200-753-7 - Etiquetage CE.	

*En collaboration avec :
des médecins du travail
(CMHI et AIST),*

*des entreprises extérieures
(Bataille, Quille,
Kaefer Wanner),
et le Prisme.*

Les risques professionnels



À destination des travailleurs intervenants sur sites industriels chimiques et pétrochimiques

Le Benzène : un produit chimique dangereux

**Ne vous faites pas de mauvais sang.
Soyez protégés !**

Conception - Réalisation : CRAM de Normandie - 02309 - crédits photos : Christian Zaber



Le benzène : un cancérogène du sang

Où peut-on le trouver ?

- dans des unités de fabrication, de stockage...
- lors des opérations de maintenance,
- lors des opérations de nettoyage,
- lors des opérations de chargement et de déchargement de produits,
- en cas de fuite ou épandage accidentel,
- au cours de terrassement,
- dans les laboratoires.

Comment est-on exposé au benzène ?

- En le respirant (bidon ouvert, chiffon imbibé, purge, ...),
- Au contact de la peau (projection, tenue de travail et chiffons imbibés...),
- Par ingestion, mains souillées...

Quel est le risque ?

Plus l'exposition est longue ou répétée ou forte, plus le risque d'avoir une atteinte du sang au cours de sa vie augmente :

- modification du nombre des globules,
- cancer.

Il n'y a pas de dose minimum.

POUR LES ENTREPRISES EXTÉRIEURES, DANS TOUS LES CAS, CONSULTER L'AUTORISATION DE TRAVAILLER OU LE PLAN DE PRÉVENTION

Les risques d'exposition à des produits CMR

J'interviens	Quelles sont les protections ?	Quelle est la conduite à tenir ?	Quels sont les moyens de surveillance ?
- en unité de fabrication, de stockage BENZÈNE EN CIRCUIT FERMÉ	Surveillance régulière de l'atmosphère de travail effectuée par l'exploitant	Je peux travailler sans protection spécifique benzène. J'alerte mon responsable direct ou l'exploitant au moindre doute : - en présence anormale de produit, - en présence d'odeur inhabituelle, - troubles digestifs, malaises, maux de tête...	Fiche d'exposition à établir par l'employeur. Surveillance médicale renforcée : - un examen médical une fois par an, - des examens spécialisés si nécessaire.
- lors des opérations de maintenance, de nettoyage, - lors des opérations de chargement et de déchargement de produits, - au cours de terrassement, - lors de prise d'échantillon et d'analyse, EXPOSITION AU BENZÈNE POSSIBLE	Protections collectives : - vidange et nettoyage des équipements et tuyauteries, - contrôle de l'atmosphère de travail, - aspiration, ventilation, et/ou Port de protections individuelles par l'intervenant. Ex : appareil respiratoire isolant, combinaison étanche, gants étanches, masques à cartouche...	Je ne peux pas travailler sans protection collective et/ou individuelle. J'alerte mon responsable direct ou l'exploitant au moindre doute : - en présence anormale de produit, - en présence d'odeur inhabituelle, - troubles digestifs, malaises, maux de tête...	Réalisation : - de contrôles atmosphériques, - d'analyses d'urines. Vous pouvez en demander les résultats au médecin du travail du site d'intervention. Fiche d'exposition à établir par l'employeur. Surveillance médicale renforcée.
- en cas de fuite ou épandage accidentel EXPOSITION AU BENZÈNE PROBABLE	/	J'arrête mon travail, J'alerte mes collègues, J'évacue la zone, J'alerte l'exploitant.	Fiche d'exposition à établir par l'employeur. Surveillance médicale renforcée. Je ne quitte pas le site sans accord des services de secours internes, J'alerte mon responsable direct, Je fais établir une déclaration AT.